

particulièrement dangereuse. Évitez les plages isolées, à moins d'être accompagné, surtout pendant la semaine, alors que les plages sont souvent désertes.

Le réseau routier est relativement bon et les stations-service sont nombreuses, sauf dans le Nord. Il y a cependant un grand nombre d'accidents, et la conduite de nuit est particulièrement dangereuse étant donné que les routes sont mal éclairées et que les véhicules sont souvent dépourvus de phares. Des pots-de-vins peuvent être exigés, directement ou indirectement, notamment aux points de contrôle routier, dans les quartiers résidentiels et près de l'aéroport Port-Bouet à Abidjan. La plupart des taxis sont en mauvaise condition mécanique et les chauffeurs font souvent mine de ne pas connaître très bien la région, dans le but de soustraire plus d'argent. De plus, on conseille aux voyageurs de ne pas prendre l'autobus.

Les vols en Afrique occidentale affichent souvent complets et sont en nombre limité. On recommande donc aux voyageurs de faire estampiller sur leur billet une confirmation de siège 72 heures à l'avance, et d'arriver à l'aéroport au moins deux heures avant le décollage. De plus, les transporteurs civils ivoiriens ne répondent pas aux critères de sécurité de l'aviation internationale.

En raison de la guerre civile qui a secoué le Libéria voisin, cette région frontalière est instable et potentiellement dangereuse. Il est possible de tomber sur des barrages routiers, où des militaires armés fouillent les véhicules.

Vous devriez :

- a) pour tout voyage à l'étranger (y compris aux États-Unis), emporter votre passeport canadien, qui doit être valide pendant au moins six mois après la date prévue pour votre retour;
- b) conserver sur vous une photocopie de la page d'identification du passeport;
- c) conserver séparément votre passeport, vos billets d'avion et votre argent, en cas de perte ou de vol;
- d) garder les objets de valeur et les passeports dans un endroit sûr et n'avoir sur vous que l'argent nécessaire aux dépenses prévues;
- e) confier une copie de votre itinéraire et une preuve de votre citoyenneté à un membre de votre famille ou à un ami, en cas d'urgence;
- f) transporter les documents notariés, signés par les deux parents, autorisant un enfant de moins de 18 ans à voyager seul, avec un adulte, ou avec un parent auquel cas les documents officiels relatifs à la garde pourraient aussi être requis;
- g) emporter votre ordonnance ainsi que vos médicaments, que vous conserverez dans leur emballage d'origine; et
- h) ne vous rendre dans des lieux inconnus que si vous êtes accompagné d'un guide et éviter les endroits isolés.

Vous devez respecter les lois du pays que vous visitez. Les délits graves - notamment la possession, l'usage et le trafic des drogues illicites - sont passibles d'une peine d'emprisonnement, qui sera purgée sur place.

Nous recommandons à tous les Canadiens qui résident en Côte d'Ivoire ou qui y séjournent pour plus de trois mois de s'inscrire à l'ambassade du Canada, Immeuble Trade Center, 23, avenue Nogues, Le Plateau, Abidjan (indicatif du pays et indicatif régional : 225/ tél. : 21-20-09/ téléc. : 21-77-28/ Adresse postale: C.P. 4104, Abidjan 01, Côte d'Ivoire).